

# Compte à rebours

Bulletin de Deloitte Canada sur le passage aux IFRS



Nous sommes heureux de vous présenter le numéro de février 2010 du bulletin *Compte à rebours*.

Ceux d'entre vous dont l'exercice coïncide avec l'année civile ont probablement été très occupés au cours des dernières semaines à terminer la vérification de leurs états financiers 2009; il est maintenant temps, pour eux, de se replonger

dans leur processus de conversion aux IFRS.

Le compte à rebours vers 2011 continue et les attentes concernant la mise en œuvre des IFRS augmentent, c'est pourquoi notre article principal se penche sur le stress potentiel associé au processus de conversion aux IFRS et traite des façons de le réduire.

LightYear procède ce mois-ci à la rédaction de son rapport de gestion de fin d'exercice, avec l'aide de nos conseillers de Deloitte; ceux-ci doivent s'assurer que LightYear fournit des informations suffisantes et appropriées pour satisfaire aux obligations réglementaires et aux attentes du marché.

Comme toujours, nous voulons continuer de comprendre vos besoins et d'y répondre; n'hésitez donc pas à soumettre vos idées d'articles pour *Compte à rebours* à [deloitteifrs@deloitte.ca](mailto:deloitteifrs@deloitte.ca).

Nous vous donnons rendez-vous en mars!

Don Newell

Leader National des services IFRS

## Table de matières

Vous êtes sous pression?	1
Dans la pratique	4
Examen des informations relatives à la transition aux IFRS dans le rapport de gestion	8
Publications et événements de Deloitte	9
Tour d'horizon international	10
Personnes-ressources	11

Visitez-nous à [www.DeloitteIFRS.ca/fr](http://www.DeloitteIFRS.ca/fr)

La présente publication de Deloitte ne prétend fournir aucun conseil ou service dans les domaines de la comptabilité, des affaires, des finances, du placement, du droit et de la fiscalité, ni aucun autre conseil ou service professionnel.



# Vous êtes sous pression? Faites disparaître le stress des IFRS!

Nous savons que l'adoption d'une nouvelle norme comptable importante peut constituer un défi de taille pour bon nombre d'organisations, particulièrement lorsque le délai d'adoption est très court; des pressions peuvent alors être exercées sur le personnel de leurs fonctions comptable et financière. C'est à ce genre de défi que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes devront faire face en 2010 (et dans les années suivantes) mais au lieu d'une seule norme, c'est une trentaine de nouvelles normes qu'elles devront adopter le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et, pour la plupart, de façon entièrement rétrospective. Cela sans compter les retraitements des données comparatives et la préparation d'un état de la situation financière d'ouverture. De plus, comme si ce n'était pas assez, nous devons tenir compte du fait que certaines normes font présentement l'objet d'une révision (p. ex. la norme sur les regroupements d'entreprises) et devraient être publiées en 2010 ou en 2011 avec possibilité ou obligation d'adoption le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Tout au long du processus de conversion, il faut, bien sûr, s'assurer que les contrôles internes ne sont pas compromis, que toute question liée aux systèmes est traitée et que les accords internes (p. ex. budgets et rémunération) et externes (p. ex. services bancaires et couverture) sont revus pour intégrer les changements. Enfin et surtout, les activités et la présentation d'informations périodique selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada doivent se dérouler comme à l'ordinaire, dans ce qui continue d'être une conjoncture économique difficile.

Les événements énumérés ci-dessus décrivent une situation possible de transition aux IFRS au Canada et un scénario très familier pour bon nombre d'entre nous, qui sommes concentrés sur le processus de conversion. Il a fallu faire face à de nombreux défis au cours des deux dernières années, et il faudra en relever de nombreux autres dans les deux prochaines, avec l'aboutissement du processus de conversion et les résultats publiés sur les marchés. En nous appuyant sur les éléments décrits ci-dessus, nous nous pencherons sur les facteurs communs de stress liés aux IFRS, ainsi que sur d'autres considérations plus générales, et vous exposerons des façons pratiques de rester sur la bonne voie et de garder le contrôle de la situation.

## Repérer les signes avant-coureurs

Le stress s'insinue en nous de diverses manières et nous



sommes souvent incapables de le détecter ou d'en reconnaître les signes avant-coureurs. L'adoption des IFRS et l'environnement en évolution entraînent de nombreuses tâches supplémentaires, ce qui résulte en *une charge accrue de travail et des demandes conflictuelles* pour le personnel. Cela peut de plus être exacerbé par un *manque de ressources* et une pression pour satisfaire aux *attentes des différentes parties prenantes*. Ces exigences supplémentaires peuvent entraîner un sentiment de perte de contrôle à l'égard du projet ou de la coordination entre les différents groupes responsables de la conversion. Bien que bon nombre d'entre nous négligent ces signes avant-coureurs et ne se croient pas stressés, le corps montre souvent des signes de stress : fatigue, difficulté à se concentrer, tension musculaire et maux de tête, par exemple. Ironiquement, en ignorant les signes de stress, nous ne faisons qu'aggraver le problème, en plus d'accroître le niveau de stress pour l'ensemble de la société, en raison d'une perte de motivation, d'une baisse de la productivité et d'une diminution de la main-d'œuvre liée à une augmentation des absences.

Bien sûr, nous sommes conscients qu'un certain niveau de stress est normal, acceptable, voire bénéfique, y compris dans le cadre du passage aux IFRS. Les échéances et les défis peuvent être de bons stimulateurs et il est probable que sans date butoir pour la conversion aux IFRS (2011) et sans exigences réglementaires, l'adoption des IFRS serait un processus beaucoup plus long, et qu'il y aurait donc différents PCGR sur le marché pour une certaine période. Toutefois, il faut gérer le stress et une bonne façon de commencer serait de s'attaquer aux questions qui causent des maux de tête, mais qui pourraient être plus faciles à résoudre qu'on ne le croit.

## Facteurs de stress liés aux IFRS et solutions

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles les IFRS et leur adoption peuvent causer un stress supplémentaire dans nos vies déjà stressantes, mais il y a toujours une façon de le réduire. Voici certains facteurs de stress et des solutions possibles :

Facteur de stress lié aux IFRS	Solution
<p><b>Se tenir à jour sur des modifications constantes</b> – Les IFRS sont en constante évolution : se tenir à jour et s’assurer que le personnel nécessaire a reçu la formation appropriée et connaît suffisamment les normes qu’il devra appliquer ajoute de la complexité à l’échéancier.</p>	<p>Le stress est souvent lié au fait de ne pas savoir où se renseigner pour s’assurer d’être au courant de tous les faits nouveaux. Savoir où trouver de l’information sur le passage aux IFRS vous permettra à tout le moins d’effectuer des recherches lorsque vous en avez besoin et de ne plus sentir que vous devez tout savoir tout de suite.</p> <p>S’abonner au bulletin mensuel sur les IFRS de Deloitte, Compte à rebours, et à d’autres publications de Deloitte est un très bon point de départ. Le <a href="#">site Web IASplus de Deloitte</a> et celui du <a href="#">Centre de gouvernance d’entreprise de Deloitte</a> constituent aussi d’excellentes sources d’information. Il est également important de rester en contact avec vos spécialistes des IFRS, afin qu’ils puissent vous informer des nouveautés. De plus, Deloitte présente chaque trimestre une webémission Mise à jour technique (cliquez sur le lien à la fin du document pour vous inscrire à la première webémission de 2010, qui aura lieu le 23 mars 2010).</p> <p>Enfin, le <a href="#">calendrier des projets de l’IASB</a> constitue une excellente référence en ce qui concerne les projets à venir et leur calendrier.</p>
<p><b>Gestion des attentes</b> – En plus de toutes les modifications entraînées par l’adoption des IFRS, il faut gérer les diverses attentes des autorités de réglementation, des actionnaires, des analystes, des vérificateurs, du comité de vérification, etc. En raison du tourbillon d’activités entourant la préparation aux états financiers, aux informations à fournir, aux choix de méthodes, entre autres, selon les IFRS, le temps manque souvent pour bien gérer les diverses attentes, ce qui peut entraîner un stress accru. De plus, si vous tentez de répondre à toutes les attentes, vous risquez de ne satisfaire à aucune.</p>	<p>Gardez à l’esprit que tout le monde est dans le même bateau (ou à peu près). Les parties prenantes s’attaquent elles aussi aux IFRS et ont des pressions et délais semblables. Une communication claire et en temps opportun peut aider à soulager un peu la pression. Il serait aussi utile d’avoir un plan avec un calendrier détaillé et des étapes clés pour l’année qui s’amorce.</p> <p>La plupart des parties prenantes ont besoin d’aide pour comprendre l’incidence de la conversion aux IFRS sur les états financiers. Par exemple, le comité de vérification devra posséder des connaissances financières des IFRS en plus de remplir un rôle de surveillance clé, y compris la surveillance des niveaux de stress au sein de la société. Veuillez consulter nos conseils énoncés dans la section « Dans la pratique » ci-dessous, qui tentent de clarifier les obligations en matière de rapports de gestion dans le cadre de la conversion aux IFRS.</p>
<p><b>Double présentation</b> – Les sociétés doivent maintenir deux ensembles de livres comptables pour l’exercice 2010, l’un selon les PCGR du Canada et l’autre selon les IFRS, afin de disposer d’informations comparatives pour les premiers états financiers IFRS en 2011.</p>	<p>La double présentation est une arme à double tranchant : elle entraîne des obligations d’informations supplémentaires en 2010, mais aide les sociétés à se préparer pour 2011, exercice où les données IFRS de 2010 devraient normalement être présentées. Gardez à l’esprit que l’exercice 2010 est pour vous l’occasion de tester votre état de préparation aux IFRS sans aucune conséquence sur vos documents publics. Certaines informations à fournir peuvent être efficacement intégrées au cadre actuel de présentation du Canada, pour une mise à profit maximale. Veuillez consulter notre article sur la double présentation dans le bulletin Compte à rebours du mois dernier pour plus d’informations.</p>

Facteur de stress lié aux IFRS	Solution
<p><b>Contraintes relatives aux ressources</b> – Des charges de travail excessives et un personnel insuffisant entraînent souvent un stress important. En dépit du travail supplémentaire engendré par les IFRS, la conjoncture économique actuelle et les compressions budgétaires générales peuvent empêcher plusieurs sociétés d'embaucher du personnel supplémentaire ou des conseillers à temps plein entièrement affectés à la conversion aux IFRS. Cela peut entraîner des demandes supplémentaires aux employés actuels de la société en plus d'une pression accrue, puisqu'ils doivent concilier tâches quotidiennes habituelles et travail sur la conversion.</p>	<p>Dans le cadre des activités de conversion aux IFRS, il faut un bon leader de projet et une supervision efficace de la direction afin de gérer les enjeux liés aux ressources. Il peut s'agir d'un membre de votre organisation ou d'un conseiller de Deloitte, comme l'a fait LightYear. Comme nos conseillers sont des spécialistes des IFRS, il leur faudra souvent moins de temps pour accomplir certaines tâches qu'il n'en faudrait à des personnes qui sont encore en train de se familiariser avec les IFRS et qui tentent de se tenir à jour. De plus, cela vous assure une aide ciblée, au moment où vous en avez besoin et sur les aspects qui vous posent problème.</p>
<p><b>Le cloisonnement n'est pas une solution</b> – En raison de la nature des changements apportés par l'adoption des IFRS, il ne s'agit pas d'un travail qui peut être fait par les divers services de manière individuelle. Ce travail nécessite une bonne dose de coordination entre les différents services de chaque organisation, dont les services de la comptabilité, de la fiscalité, des TI, de la trésorerie, de l'exploitation, de la vérification interne, du comité de vérification, etc. Cette coordination peut également causer un stress supplémentaire.</p>	<p>Une bonne communication et une gestion de projet efficace peuvent réduire le stress associé au travail entre plusieurs groupes et sa coordination. Des rencontres régulières entre les équipes des différents services participant à la mise en œuvre des IFRS sont essentielles afin de s'assurer que tous sont sur la même longueur d'onde et ont les mêmes objectifs.</p>
<p><b>Manque de temps</b> – Un manque de temps peut entraîner une gestion du temps médiocre et une procrastination dans le cadre du projet sur les IFRS, et ce sont tous deux d'importants facteurs de stress. Il est difficile de rester calme et concentré lorsque vous en avez plein les bras et que vous avez pris du retard par rapport à plusieurs tâches, qu'il s'agisse de vos tâches quotidiennes ou de celles qui sont liées aux IFRS.</p>	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre des IFRS, il serait utile d'avoir un gestionnaire de projet d'expérience en charge des activités de conversion (voir le point ci-dessus).</p> <p>Il est possible de bien gérer son temps en établissant un calendrier quotidien ou hebdomadaire qui contient toutes les tâches (professionnelles et autres) et en les classant par ordre de priorité. Examinez la possibilité de diviser chaque projet en petites étapes gérables et de déléguer certaines responsabilités. Cela vous permettra d'établir l'ordre de priorité dans ce qui doit être fait chaque jour au travail et dans votre vie personnelle.</p>

En plus de fournir de l'aide en matière de gestion de projet et d'offrir les services de spécialistes techniques, Deloitte vous offre également de nombreuses mises à jour techniques et publications au moyen de différents médias, par exemple des webémissions, les bulletins mensuels Compte à rebours, le site Web [www.iasplus.com](http://www.iasplus.com), le guide iGAAP: IFRS for Canada, deuxième édition, différents guides et listes de contrôle adaptés pour le Canada et même des états financiers modèles. Veuillez communiquer avec le professionnel des IFRS de votre bureau de Deloitte pour obtenir plus d'informations ou de l'aide.

## Dernières réflexions

En plus des conseils énumérés ci-dessus, il y a bien sûr des mesures individuelles que nous pouvons prendre pour nous aider à gérer notre stress. Par exemple, maintenir le cap et garder une attitude positive, prendre des pauses à des intervalles appropriés au cours de la journée de travail et planifier pour l'été de longues (ou courtes) vacances loin du monde comptable, sont toutes des choses que nous pouvons faire pour gérer notre stress.

Gardez à l'esprit qu'il est possible d'éliminer le stress des IFRS... vous pouvez donc attendre avec impatience la période post-transition!

# Dans la pratique

## Le rapport de gestion



Dans notre article principal, nous avons abordé le thème de la gestion du stress, plus particulièrement la façon de gérer les pressions et le stress associés à la transition aux IFRS. Le fait de travailler en collaboration avec le conseiller de Deloitte, Hugues Gardien, a certainement contribué à alléger la charge de travail de l'équipe de mise en œuvre de LightYear. Des services-conseils continus tout au long des dernières étapes du projet contribuent grandement à réduire la pression et les contraintes relatives aux ressources que subiront inévitablement de nombreuses sociétés en 2010.

Le projet principal auquel s'attaque l'équipe de mise en œuvre ce mois-ci est l'analyse de la conversion aux IFRS qui doit être présentée dans le rapport de gestion de 2009 conformément à l'[Avis 52-320](#) du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, *Information sur les modifications prévues aux conventions comptables découlant du passage aux Normes internationales d'information financière* (Avis 52-320 du personnel des ACVM). Il s'agit là de l'un des nombreux projets en 2010 qui obligeront les émetteurs assujettis à se pencher sur l'incidence des IFRS sur la présentation de l'information alors que les PCGR du Canada sont encore le principal référentiel comptable.

### De quoi s'agit-il?

Dans le numéro de janvier 2009 de notre bulletin *Compte à rebours*, nous nous sommes penchés sur les obligations d'information annuelles, trois ans avant le passage aux IFRS. L'Avis du personnel des ACVM ci-dessus établit une approche progressive pour les émetteurs assujettis, c'est-à-dire que les obligations d'information augmenteront au fur et à mesure qu'approche la date de basculement, et ces informations s'appuieront sur celles présentées précédemment.

À la suite de la publication de l'Avis initial, les examens des informations à fournir effectués par les autorités de réglementation ont mis l'accent sur le passage aux IFRS et celles-ci ont déclaré que ce sujet resterait prioritaire cette année. Les constatations tirées des examens ont été résumées et publiées par les autorités de réglementation en valeurs mobilières, et la conclusion, en quelques mots, est qu'« il est possible de faire mieux ». Plus particulièrement, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a publié le [Staff Notice 52-718](#), intitulé *IFRS Transition*

*Disclosure Review* en février 2010 et l'Alberta Securities Commission a publié le rapport [Continuous Disclosure Review Program 2009](#) en décembre 2009. Ces deux rapports fournissent des commentaires intéressants sur les informations à fournir relatives aux IFRS dans le rapport de gestion.

Certaines entités demeurent toutefois incertaines quant aux informations à fournir dans le rapport de gestion de 2009 : puisque les IFRS évoluent encore, devraient-elles présenter des données et détails qui sont soumis à un haut degré d'incertitude, ou serait-il plus avisé d'éviter de présenter des données incohérentes dans un secteur où certaines Normes (sans compter les données sous-jacentes) ne sont pas encore définitives?

### Solutions réalistes

Comme pour tout élément du rapport de gestion, l'objectif des informations relatives au passage aux IFRS est de permettre à l'investisseur de voir comment se porte la société du point de vue de la direction. Si une entité n'a pas autant progressé que l'aurait souhaité la direction, les principes fondamentaux du rapport de gestion obligent la direction à ne pas « cacher » ce fait mais à le déclarer et, le cas échéant, à expliquer pourquoi et à indiquer un plan d'action.

En ce qui concerne la quantification, l'Avis du personnel des ACVM n'exige pas la présentation de données chiffrées dans les rapports de gestion intermédiaires, mais sous-entend que les autorités de réglementation s'attendent à ce que des données chiffrées soient présentées dans le rapport de gestion annuel de 2010 au plus tard. Cela n'empêche pas une société de présenter l'incidence de la conversion aux IFRS lorsqu'elle est connue à une date antérieure, et même si les données ne sont pas suffisamment fiables pour offrir une quantification précise, une estimation de l'incidence et de son importance peut être utile pour les utilisateurs des états financiers. La direction doit impérativement se pencher sur ses obligations d'information externes lorsqu'une quantification tangible de la transition aux IFRS est déterminée ou déterminable, même si l'Avis 52-320 du personnel des ACVM n'impose pour cette période aucune obligation d'information explicite. Nous vous recommandons de consulter votre comité de présentation



de l'information (ou son équivalent) et peut-être même votre conseiller en valeurs mobilières interne ou externe au sujet de ces questions, ainsi que le calendrier approprié pour vous acquitter des obligations d'information de votre entité, dès que vous prenez connaissance d'incidences importantes de l'adoption des IFRS.

Les révisions effectuées par l'International Accounting Standards Board (IASB) sont bien sûr hors du contrôle des émetteurs assujettis. Plusieurs Normes clés feront l'objet de révisions en 2010 ou en 2011 (ou même après) et empêcheront, dans certains cas, l'approbation finale d'une analyse de l'incidence ou d'une décision sur la méthode comptable. Voici des éléments qui peuvent être présentés dans le rapport de gestion, et dont il est question dans l'Avis du personnel des ACVM :

- des projets précis qui pourraient avoir une incidence sur les décisions quant aux méthodes comptables de l'entité, et
- les hypothèses relatives aux modifications futures qui seront apportées aux IFRS.

Il faut également prendre en considération la manière dont ces modifications font l'objet d'un suivi et dont elles sont intégrées dans le plan de conversion, lorsque l'incidence d'une nouvelle Norme est importante.

L'équipe de LightYear va de l'avant en fournissant de l'information sur le basculement aux IFRS dans son rapport de gestion. Le tableau suivant présente les éléments d'information clés requis dans le rapport de gestion annuel de 2009 et les rapports annuel et intermédiaires de 2010 de LightYear.

Sujet de discussion	2009 (Annuel)	2010 (Annuel et intermédiaires)
Nouvelles méthodes comptables	Détail des principales différences relevées et prévues relatives aux méthodes comptables  Détail des changements de méthode lorsque la méthode actuelle serait acceptable en vertu des IFRS	Comme pour 2009, mais avec plus de précisions : identification des choix de méthode effectués et lien avec les données chiffrées fournies à ce moment
Choix prévus dans IFRS 1	Inclure les décisions prises <i>si elles sont connues</i>	Inclure les décisions prises ( <i>on suppose qu'elles sont connues</i> )
Données chiffrées	<b>Pas nécessairement requises</b> – dépendra de l'état de préparation de l'émetteur  Il est convenu que les <b>données peuvent être narratives</b> à ce stade	Doivent être <b>présentées lorsqu'elles sont disponibles</b> pour les postes clés  Le libellé de l'Avis du personnel laisse entendre que la quantification est présumée possible dans l'année précédant le basculement (étant donné les exigences de rapprochement et de comparaison d'IFRS 1)
Incidence des IFRS sur d'autres secteurs	Pendant la période précédant le basculement, la situation des principaux éléments et le calendrier du plan de transition doivent être présentés. Cela comprend les technologies de l'information, les contrôles internes, les contrôles de communication de l'information, l'expertise en matière d'information financière et les activités commerciales.  Il n'y a pas de façon prescrite de le faire mais, selon l'importance du secteur, cela pourrait prendre la forme de commentaires quant à la nature et au calendrier des plans mis en œuvre à l'échelle de l'entité ou, dans certains cas, d'explications sur l'incidence d'un changement important de méthode ou d'une nouvelle obligation d'information sur les systèmes, les contrôles et d'autres éléments.	

LightYear a rédigé son rapport de gestion annuel 2009 en tenant compte de toutes ces exigences et en tentant de trouver le juste équilibre entre une analyse informative et une analyse trop prématurée pour être utile aux investisseurs. Nous présentons ci-dessous certains passages de ce rapport de gestion afin que les lecteurs de Compte à rebours puissent en prendre connaissance, mais il faut noter que ces extraits ne sont que des exemples et ne représentent pas la portée entière des commentaires qui peuvent être nécessaires pour se conformer aux exigences des autorités en valeurs mobilières. En conséquence, vous devriez consulter vos conseillers.

## Rapport de gestion annuel 2009 de LightYear – Extraits choisis des commentaires sur le basculement aux IFRS

« À compter du 1er janvier 2011, la Société appliquera les PCGR du Canada pour les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes ou les Normes internationales d'information financière de l'International Accounting Standards Board. En 2008, la Société a préparé et commencé à mettre en œuvre un plan de basculement aux IFRS. Ce plan était conçu pour traiter et gérer tous les aspects du changement obligatoire de normes d'information financière. Un sommaire des progrès réalisés par la Société et de l'incidence prévue sur l'information financière est présenté plus bas. Il s'agit de notre opinion basée sur toutes les informations disponibles et les décisions prises à ce moment. À la fin de notre processus de basculement, nous continuerons de fournir des mises à jour sur les changements importants quant à nos choix de méthodes comptables ou aux méthodes que nous devons obligatoirement adopter et sur leur incidence sur la situation financière et la performance de la Société. »

« Le basculement aux IFRS exige la préparation d'un état de la situation financière d'ouverture au 1er janvier 2010. Cet état doit refléter l'application rétrospective des IFRS sous réserve de certains éléments pour lesquels l'application prospective est soit requise soit permise. Nous avons identifié certaines méthodes comptables pour lesquelles l'adoption des IFRS aura une incidence importante sur la Société, alors que dans d'autres secteurs, aucun changement de méthode n'est prévu. Il y a inévitablement certains secteurs où les changements complets à la méthode ne sont pas encore achevés dans l'attente de la finalisation du projet connexe de l'IASB. »

### « IFRS 1, Première application des IFRS

L'application initiale des IFRS a fait en sorte que LightYear a dû revoir chacune de ses méthodes comptables et déterminer si un changement était requis ou permis en vertu des IFRS et, dans l'affirmative, si ce changement devrait être fait de façon rétrospective ou prospective. Comme il est mentionné plus haut, IFRS 1 demande généralement une application rétrospective des nouvelles méthodes, mais une application prospective est requise ou permise dans certains cas.

Le tableau ci-dessous présente de façon sommaire les principales méthodes comptables de LightYear et l'impact de l'adoption de la nouvelle Norme selon IFRS 1.»

Méthode comptable	Changement de méthode attendu à la transition aux IFRS	Y a-t-il une exemption prévue dans IFRS 1?	L'exemption prévue dans IFRS 1 sera-t-elle appliquée?
Constatation des produits	Non	Non	s.o.
Consolidation	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
Immobilisations corporelles	Oui	Oui	Oui, à certains actifs
Coûts d'emprunt	Oui	Oui	Oui
Avantages du personnel	Oui	Oui	Oui
Regroupements d'entreprises	Oui	Oui	Oui, à tous les regroupements d'entreprises antérieurs
Impôts sur le résultat	Oui	Non	s.o.

[Remarque à l'intention des lecteurs de Compte à rebours : ces extraits ne se retrouvent que dans cet article de Compte à rebours.]

## « Regroupements d'entreprises »

*La Société adoptera IFRS 3, Regroupements d'entreprises (IFRS 3). Cette Norme est harmonisée en grande partie avec le chapitre 1582 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA), « Regroupement d'entreprises » (chapitre 1582) que la Société a décidé d'adopter pour les regroupements d'entreprises amorcés à partir du 1er janvier 2010. L'incidence de l'adoption de cette Norme sur la méthode comptable de la Société a fait l'objet de discussions plus haut dans ce rapport.*

*« IFRS 3 sera appliquée de façon prospective dans l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS, et les regroupements d'entreprises antérieurs ne seront pas retraités en raison du choix de la Société d'appliquer l'exemption prévue dans IFRS 1 pour les regroupements d'entreprises effectués avant le 1er janvier 2010. Comme l'exigent les obligations d'application prospective relatives à IFRS 3, la Société soumettra l'écart d'acquisition à un test de dépréciation à la date de transition conformément aux IFRS. »*

## « Immobilisations corporelles »

*« Conformément aux dispositions d'IAS 16, Immobilisations corporelles (IAS 16), la Société continuera de comptabiliser toutes ses immobilisations corporelles selon la méthode du coût. En vertu d'IAS 16, certains changements seront apportés aux pratiques existantes de la Société qui entraîneront des changements dans les technologies de l'information, les processus et les contrôles.*

*« IAS 16 exige que les parties significatives d'une immobilisation corporelle soient amorties séparément, ce qui aura une incidence sur deux des catégories d'actifs de la Société. Conformément à IAS 16, la Société identifiera les parties de ces actifs qu'elle considère comme significatives et en fera le suivi en se basant sur l'évaluation du coût de remplacement, le coût relatif des parties par rapport à l'actif et son jugement. IAS 16 exige également l'examen annuel des estimations liées aux immobilisations corporelles. Cela sera officialisé dans la nouvelle méthode comptable de la Société par la mise en œuvre des processus requis visant à assurer la conformité.*

*« La Société a choisi de comptabiliser à la juste valeur un certain nombre de ses bâtiments à la date de transition comme le permet IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière (IFRS 1). Pour ces actifs, la juste valeur à cette date générera le coût d'ouverture à la transition et IAS 16 sera appliquée de façon prospective à ces actifs. Les répercussions du retraitement de ces éléments à la juste valeur n'ont pas encore été déterminées et seront présentées dans une période ultérieure. À part ces éléments, IAS 16 sera appliquée de façon pleinement rétrospective. Les conséquences ne devraient pas être importantes ni à la transition ni au cours des périodes comptables ultérieures. »*

## Prochaines étapes

Après avoir franchi un autre jalon et finalisé ses états financiers annuels 2009, LightYear poursuivra la mise en œuvre des IFRS dans le numéro de mars de Compte à rebours. La nouvelle IFRS sur les coentreprises devrait être prête au cours du premier trimestre de 2010, c'est pourquoi l'équipe surveillera de près les activités de l'IASB afin de pouvoir s'attaquer aux nouveaux développements le plus tôt possible.



# Examen par les autorités de réglementation des informations relatives à la transition aux IFRS fournies dans le rapport de gestion

## Ontario

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) vient de publier l'[Avis 52-718](#) du personnel basé sur son évaluation de l'étendue et de la qualité des informations relatives à la transition aux IFRS fournies par les émetteurs dans leurs rapports de gestion annuel 2008 et intermédiaires 2009.

Globalement, la CVMO a remarqué que les émetteurs ne présentent pas de façon adéquate les informations relatives à leur travail de transition aux IFRS. D'après son examen, 40 % des émetteurs examinés n'ont fourni aucune information sur leur transition aux IFRS et environ la moitié de ceux qui l'ont fait n'ont parlé que du plan de basculement aux IFRS dans leur rapport de gestion annuel 2008 en fournissant une description générale du plan, sans information propre à l'émetteur. De plus, 48 % des émetteurs qui ont traité de la transition aux IFRS dans leur rapport de gestion annuel 2008 ont négligé de fournir des mises à jour trimestrielles dans leurs rapports intermédiaires 2009 sur les progrès réalisés à l'égard du plan.

La CVMO s'attend à ce que les émetteurs fournissent plus de détails sur leur transition aux IFRS à mesure que la date de basculement approche. Le rapport de gestion annuel 2009 devrait contenir des mises à jour sur les progrès réalisés à l'égard du plan de conversion, ainsi que des descriptions des différences relevées entre les méthodes comptables actuelles de l'émetteur et celles qu'il prévoit appliquer. En 2010, il faudra fournir des détails importants sur le plan de basculement, y compris les décisions clés sur les choix de méthodes en vertu d'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, ainsi que des données chiffrées sur les répercussions des nouvelles méthodes sur des postes clés des états financiers, si de telles données sont disponibles.

## Alberta

L'Alberta Securities Commission a publié son rapport [Continuous Disclosure Review Program 2009](#) à la fin de la dernière année.

Le rapport de l'ASC traite de tous les secteurs examinés en 2009 dans le cadre du processus d'examen de l'information continue et comprend plusieurs pages d'analyse sur les IFRS. En conséquence, il y a moins de texte traitant des constatations relatives à la transition aux IFRS, mais la nature des constatations est cohérente avec celle de la CVMO. Le rapport de l'ASC reconnaît de façon spécifique que le niveau de préparation aux IFRS varie d'un émetteur à l'autre et que certains émetteurs assujettis ont peut-être fait moins que ce qui était prévu à l'origine en matière de transition aux IFRS en raison des répercussions de l'économie sur leurs activités et leur financement. C'est pourquoi l'ASC encourage les émetteurs à discuter franchement de la situation, et à examiner la possibilité de planifier une accélération de la transition en 2010, par opposition à ne rien dire ou à utiliser des phrases toutes faites qui n'aident en rien les utilisateurs.

Le rapport offre également de bons exemples du genre d'informations à fournir qui répondent aux Normes réglementaires en ce domaine et de celles qui n'y répondent pas. Il peut s'agir d'une bonne référence pour ceux qui désirent en savoir davantage sur les informations à fournir dans leur rapport de gestion.

# Publications et événements de Deloitte portant sur les IFRS

[En cliquant ici](#) vous obtiendrez accès à un résumé complet des publications et événements de Deloitte.

Veuillez d'abord [ouvrir une session](#). Les visiteurs dont c'est la première visite devront remplir un court formulaire d'inscription. Nous avons inclus ci-dessous de l'information sur les nouvelles publications et les nouveaux événements les plus pertinents pour les sociétés canadiennes.

## Publications relatives aux IFRS

**iGAAP: IFRS for Canada, deuxième édition.** (disponibles uniquement en anglais)  
Le lancement de la publication de Deloitte, *iGAAP: IFRS for Canada*, deuxième édition, a eu lieu le 5 janvier 2010. Cet ouvrage consiste en un guide complet sur le passage des PCGR du Canada aux IFRS.



Il inclut davantage de contenu canadien et reflète l'opinion qui prévaut à l'heure actuelle dans des secteurs clés. Sa lecture est essentielle aux professionnels en comptabilité et à quiconque désirant comprendre les répercussions qu'aura la conversion aux IFRS sur son organisation. Rédigé par des praticiens canadiens à l'intention de leurs compatriotes, ce manuel offre une feuille de route visant à aider les entreprises à réussir leur passage des PCGR du Canada aux IFRS.

- Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter la section sur les IFRS du [site Web de Deloitte](#).
- Pour commander la version imprimée ou électronique de l'ouvrage, veuillez consulter le [site Web de CCH](#).

[États financiers modèles en IFRS pour 2009](#) (disponibles uniquement en anglais) – Ces états financiers modèles pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 illustrent l'application des dispositions des Normes internationales d'information financière (IFRS) en matière de présentation et d'informations à fournir par une entité qui n'est pas un nouvel adoptant des IFRS. Ces états contiennent également des informations additionnelles dont la présentation est considérée comme faisant partie des meilleures pratiques, particulièrement lorsque ces informations font partie d'exemples d'application joints à une Norme spécifique.

## Listes de contrôle canadiennes sur la présentation de l'information et la conformité pour 2009

Le Cabinet canadien de Deloitte a publié des listes de contrôle sur la présentation et les informations à fournir, ainsi que sur la conformité, qui incluent les différences entre les PCGR du Canada et les IFRS. Les versions canadiennes de ces listes de contrôle ont été établies en fonction de celles préparées par le Cabinet mondial de Deloitte et comprennent également des éléments à considérer à l'égard des principales différences entre les PCGR du Canada et les IFRS qui peuvent aider les sociétés canadiennes lorsqu'elles évaluent si elles répondent aux exigences d'une IFRS en particulier. Les sociétés canadiennes qui effectuent le passage des PCGR du Canada aux IFRS peuvent se référer à ces éléments. De plus, les versions anglaises de ces listes de contrôle (fichiers .docm) incluent une macro intégrée qui permet aux utilisateurs d'exclure automatiquement des normes qui ne s'appliquent pas dans une situation. [Cliquez sur le lien](#) pour accéder aux documents suivants :

- Liste de contrôle sur la présentation et les informations à fournir en vertu des IFRS pour 2009
- Liste de contrôle sur la conformité aux IFRS pour 2009

## Webémissions

Mise à jour technique sur les IFRS – Pour ne pas perdre le fil en cette année charnière! – C'est officiel – les IFRS sont maintenant intégrées au Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Soyez informé des récentes activités de l'ICCA et de l'International Accounting Standards Board (IASB) relatives aux projets clés en cours de développement et de la façon dont ils pourraient influencer sur votre organisation, ainsi que des sujets dont discutent le Conseil des normes comptables du Canada (CNC), les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et d'autres organismes de réglementation. Recevez des conseils et des suggestions pour vous aider pendant vos activités de conversion de 2010.

- **23 mars 2010** - session offerte en anglais  
Enregistrez-vous [en cliquant ici](#)
- **7 avril 2010** - session offerte en français  
Enregistrez-vous [en cliquant ici](#)

# Tour d'horizon international

## Mises à jour et nouvelles de l'IASB

### 28 janvier 2010 : L'IASB publie une modification d'IFRS 1

L'IASB a modifié IFRS 1 afin d'exempter les nouveaux adoptants de l'obligation de fournir les informations supplémentaires décrites dans le document Amélioration des informations fournies sur les instruments financiers (modifications d'IFRS 7), publié en mars 2009. La modification offre aux nouveaux adoptants les mêmes dispositions transitoires que les modifications à IFRS 7 fournissent aux préparateurs qui utilisent déjà les IFRS. Elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et une application anticipée est permise. [Cliquez ici](#) pour consulter le communiqué de l'IASB. [Cliquez ici](#) pour consulter le bulletin de Deloitte expliquant la modification.

### 17 février 2010 : Réunion conjointe de l'IASB et du FASB – exemption de consolidation proposée pour les sociétés de placement

Au cours de cette réunion conjointe, l'IASB et le FASB ont discuté de la possibilité d'adopter des directives pour les sociétés de placement qui les exempteraient de l'obligation de consolider les entités qu'elles contrôlent. L'objet de la discussion était d'étudier les répercussions sur la comptabilité d'une société de placement qui détient plusieurs entreprises. Les conseils se sont mis d'accord pour développer des directives internationales générales basées sur les exigences des PCGR des États-Unis actuels qui excluraient les renvois spécifiques aux États-Unis. De plus, les conseils se sont entendus pour dire que les sociétés de placement tenues de présenter leurs placements à la juste valeur devraient fournir des informations supplémentaires. [Cliquez ici](#) pour consulter les notes de l'observateur de Deloitte sur la réunion.

### 17 février 2010 : Réunion de l'IASB – Exposé-sondage ES/2009/8, Activités à tarifs réglementés

Le personnel de l'IASB a présenté à l'IASB un sommaire de son analyse des commentaires reçus au sujet de l'exposé-sondage ES/2009/8, Activités à tarifs réglementés. Le personnel de l'IASB considérait qu'il n'avait pas obtenu un consensus international suffisant pour recommander une orientation au conseil et a demandé plus de temps pour faire d'autres recherches et analyses. Le conseil a accepté la demande du personnel et a déterminé que le plus tôt qu'une IFRS pouvait être publiée était maintenant estimé au troisième ou au quatrième trimestre de 2011. [Cliquez ici](#) pour obtenir plus de précisions.

### 22 février 2010 : Version de travail de Passifs IFRS maintenant disponible

Le personnel de l'IASB vient de publier une version de travail de Passifs IFRS (successeur prévu d'IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels). La version de travail est basée sur des propositions publiées à des fins de commentaires en 2005, puis modifiée pour tenir compte des décisions prises par l'IASB à la lumière des commentaires qu'il a reçus. Le conseil a décidé de fournir davantage de directives sur l'application des dispositions proposées en matière d'évaluation. Le 5 janvier 2010, il a publié à des fins de commentaires un [nouvel Exposé-sondage](#) sur les nouvelles directives proposées. La période de commentaires prend fin le 12 avril 2010. La version de travail de l'IFRS se trouve sur la [page Project](#) du site Web public de l'IASB.

### 24 février 2010

La Securities Exchange Commission (SEC) [a tenu une réunion](#) afin de discuter d'une déclaration sur l'adoption des IFRS aux États-Unis et de tenir un vote sur cette déclaration. [La SEC y réitère son appui](#) à un seul et unique ensemble de normes de haute qualité à l'échelle internationale et reconnaît les IFRS comme les normes les mieux placées pour devenir cet ensemble de normes internationales. La SEC a été chargée de mettre en œuvre un plan de travail avant de décider d'obliger ou non les émetteurs américains à adopter les IFRS; cette décision sera prise en 2011. La déclaration élimine également l'option d'adoption anticipée, qui faisait partie de la feuille de route proposée par la SEC, même s'il est possible qu'elle soit permise de nouveau si la SEC décide de rendre obligatoire l'adoption des IFRS. La déclaration ne contient aucun détail quant à des dates d'adoption ou des approches potentielles, mais le personnel de la SEC estime que 2015 ou 2016 sont des options raisonnables selon les commentaires reçus concernant la feuille de route qu'elle propose. La SEC fournira des rapports d'étapes réguliers à ce sujet, dont le premier sera publié au plus tard en octobre 2010. La déclaration de la SEC devrait être publiée sur le site Web de la SEC dans les deux prochaines semaines.

# Personnes-ressources

## National

Don Newell  
416-601-6189  
dnewell@deloitte.ca

Robert Lefrançois  
514-393-7086  
rlefrancois@deloitte.ca

Karen Higgins  
416-601-6238  
khiggins@deloitte.ca

Clair Grindley  
416-601-6034  
clgrindley@deloitte.ca

Bryan Pinney  
403-503-1401  
bpinney@deloitte.ca

Delna Madon  
416-874-4330  
dmadon@deloitte.ca

Anshu Grover  
416-775-7317  
ansgrover@deloitte.ca

Peter Chant  
416-874-3650  
pchant@deloitte.ca

## Atlantique

André Vincent  
902-721-5504  
avincent@deloitte.ca

Jacklyn Mercer  
902-721-5505  
jamercer@deloitte.ca

Jonathan Calabrese  
506-663-6614  
jcalabrese@deloitte.ca

## Québec

Nathalie Tessier  
514-393-7871  
ntessier@deloitte.ca

Marc Beaulieu  
514-393-6509  
mabeaulieu@deloitte.ca

Richard Simard  
418-624-5364  
risimard@deloitte.ca

Maryse Vendette  
514-393-5163  
mvendette@deloitte.ca

## Ontario

Tony Ciciretto  
416-601-6347  
tciciretto@deloitte.ca

Kerry Danyluk  
416-775-7183  
kdanyluk@deloitte.ca

Steve Lawrenson  
519-650-7729  
slawrenson@deloitte.ca

Lynn Pratt  
613-751-5344  
lypratt@deloitte.ca

Éric Girard  
613-751-5423  
egirard@deloitte.ca

## Manitoba

Susan McLean  
204-944-3547  
sumclean@deloitte.ca

Richard Olfert  
204-944-3637  
rolfert@deloitte.ca

## Saskatchewan

Cathy Warner  
306-565-5230  
cwarner@deloitte.ca

Andrew Coutts  
306-343-4466  
ancoutts@deloitte.ca

Alberta Steen  
Skorstengaard  
403-503-1351  
sskorstengaard@deloitte.ca

Anna Roux  
403-503-1421  
aroux@deloitte.ca

Paul Borrett  
780-421-3655  
paborrett@deloitte.ca

## Colombie-Britannique

Tim Holwill  
604-640-3009  
tiholwill@deloitte.ca

Tom Kay  
604-640-3106  
tkay@deloitte.ca

Craig Fullalove  
604-640-3008  
cfullalove@deloitte.ca

[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers grâce à un effectif de plus de 7 700 personnes réparties dans 57 bureaux. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. Deloitte et Touche s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu.

La marque Deloitte désigne une ou plusieurs entités de Deloitte Touche Tohmatsu, une Verein (association) suisse, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, voir [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about).

© Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. et ses sociétés affiliées.